



# - Concession de service - Exploitation de la "Zone nature" du Parc du Colosse



## Bilan d'activité 2022-2023

29 octobre 2024



Société d'Études  
Ornithologiques  
de la Réunion

ADRESSE : 13, ruelle des Orchidées  
Saint-André - 97440  
TÉL/ FAX : 0262 20 46 65 - 0262 98 90 48

[www.seor.fr](http://www.seor.fr)

## Table des matières

1.	Contexte et objet du document.....	3
1.1	Contexte .....	3
1.2	Espace concerné par la concession .....	3
1.3	Mission du concessionnaire .....	4
2.	Compte-rendu technique des missions réalisées par le concessionnaire .....	4
2.1	La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel .....	4
2.1.1	Gestion conservatoire de la zone nature .....	4
2.1.2	Ramassage des déchets .....	7
2.1.3	Lutte contre une espèce exotique envahissante végétale : l'arbre pieuvre .....	8
2.1.4	Projet de replantations en espèces indigènes .....	10
2.2	L'aménagement du territoire.....	11
2.2.1	Le projet de la maison de la Nature .....	11
2.3	L'accueil, l'éducation et l'information .....	11
2.3.1	Animation en classe sur les milieux aquatiques et les étangs .....	12
2.4	L'expérimentation et la Recherche .....	12
2.5	Administratif .....	13
2.6	Accueil et information .....	13
2.7	Entretien et mise en valeur.....	13
2.8	Sureté et Sécurité .....	13
2.9	Relations avec les partenaires .....	15
3.	Compte-rendu financier .....	16
3.1	Les financements dédiés .....	16
3.2	Valorisation des partenariats engagés sur la zone du Colosse .....	17
4.	Analyse de la qualité de service .....	17
5.	Conclusion et perspectives pour l'année 2024 .....	18

# 1. CONTEXTE ET OBJET DU DOCUMENT

## 1.1 Contexte

En mars 2020, la commune de Saint-André et la Société d'Etudes Ornithologiques de La Réunion ont signé une concession de service pour l'exploitation de la "Zone nature" du Parc du Colosse, pour une durée de 30 ans.

Ce contrat prévoit qu'un bilan d'activités soit produit chaque année. Ce bilan est constitué d'un compte-rendu technique, d'un compte-rendu financier, et d'une analyse de la qualité de service.

Le présent document constitue le deuxième bilan d'activité, couvrant l'année civile 2022.

## 1.2 Espace concerné par la concession

Ce rapport concerne la zone délimitée en rose sur la photo aérienne ci-dessous :



## 1.3 Mission du concessionnaire

La SEOR est chargée de l'exploitation de la zone nature en développant son rayonnement. Elle assure également l'animation, la promotion, l'entretien et la surveillance de la zone et des ressources qui lui sont associées.

Plus concrètement, ses opérations doivent servir les objectifs suivants :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel
- L'accueil, l'éducation et l'information sur la nature, par l'aménagement d'un observatoire de la biodiversité, incluant entre la Maison de la Nature et une passerelle au centre de la zone.
- Le développement économique et social
- L'expérimentation et la recherche
- La sécurité des usagers
- La gestion administrative et financière de la zone
- La communication et la promotion

## 2. COMPTE-RENDU TECHNIQUE DES MISSIONS REALISEES PAR LE CONCESSIONNAIRE

---

En référence à l'article 14 de la concession, la SEOR a engagé les actions suivantes :

### 2.1 La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel

*« Le concessionnaire s'attache à gérer de façon harmonieuse les espaces, à maintenir la diversité biologique de ses milieux, à préserver et valoriser les ressources naturelles, les paysages, les sites remarquables et fragiles, à mettre en valeur et à dynamiser le patrimoine culturel. »*

#### 2.1.1 Gestion conservatoire de la zone nature

La SEOR a obtenu en 2021 un financement Union Européenne / UICN pour la gestion de la zone nature du Colosse en vue d'y favoriser le développement de l'avifaune indigène. Ce projet a mobilisé un financement de 39 963 euros et s'est étendu de juillet 2021 à octobre 2022.

Un film de quelques minutes a été réalisé afin de présenter les actions qui ont été menées par la SEOR sur ce site. Il est accessible sur la chaîne Youtube et le site Internet de la SEOR : <https://youtu.be/tlo3sqX-X3c>

Le précédent rapport annuel a déjà fait état des actions menées de juillet à décembre 2021 dans le cadre de ce projet. Voici les opérations qui sont déroulées de janvier à octobre 2022.

La vasière qui avait été aménagée en 2021 en coupant les espèces exotiques a fait l'objet d'une opération d'entretien. Les herbes et arbustes qui avaient repoussé ont été arrachés ou coupés.



*Désherbage de la vasière par un agent de la SEOR*

Des opérations de lutte ont été menées contre les principaux prédateurs des oiseaux : les chats et les rats. Pour les premiers, 6 cages ont été posées et relevées chaque jour pendant 2 semaines avant la période de reproduction. Aucun chat n'a malheureusement pu être capturé.

Pour ce qui est des rats, 24 pièges létaux autonomes (GoodNature A24) ont été posés selon un quadrillage sur l'ensemble du site.



*Rat récemment tué par un piège A24*

Des caméras automatiques ont été posées devant les cages à chat et devant certains pièges à rats. Elles ont confirmé la présence régulière de ces espèces partout sur le site. Les rats sont particulièrement abondants puisqu'ils ont été observés à de nombreuses reprises, sur la plupart des caméras dont l'angle de vue était pourtant très resserré.



*Chat à proximité d'une cage*



*Chat attiré par l'appât d'un piège A24*

### 2.1.2 Ramassage des déchets

La partie Sud du site, bordée par un parking situé un peu à l'écart de l'activité du parc du Colosse semble avoir, de tout temps, été appréciée pour y déverser tout un tas de déchets : pneus, batteries, électroménager, carrelage, pièces automobile, et d'innombrables bouteilles et autres emballages alimentaires.

L'activité de pêche, ou plutôt de braconnage, est aussi manifestement associée pour certaines personnes à l'abandon de tous ses déchets au bord de l'eau (matériel de pêche, bouteilles, emballages...).

Aucun organisme ne semblait jusqu'à présent s'être attelée au ramassage des déchets sur cette Zone nature. La SEOR a donc procédé à plusieurs sessions de ramassages de déchets, qui ont conduit à remplir plusieurs bennes successives de véhicule pick-up.



*Exemple de déchets extraits de la Zone nature du Colosse*

Tous les déchets ont été centralisés à la SEOR, où une opération de tri sélectif a eu lieu afin de les regrouper selon les différentes catégories de produits recyclables : verre, carton, plastique, métal, etc.



*Stokage des déchets triés*

Les déchets ont été déposés en déchetterie, sauf les roues et pneumatiques, qui n'ont pas été acceptés et sont toujours stockés à la SEOR dans l'attente d'une solution.

### 2.1.3 Lutte contre une espèce exotique envahissante végétale : l'arbre pieuvre

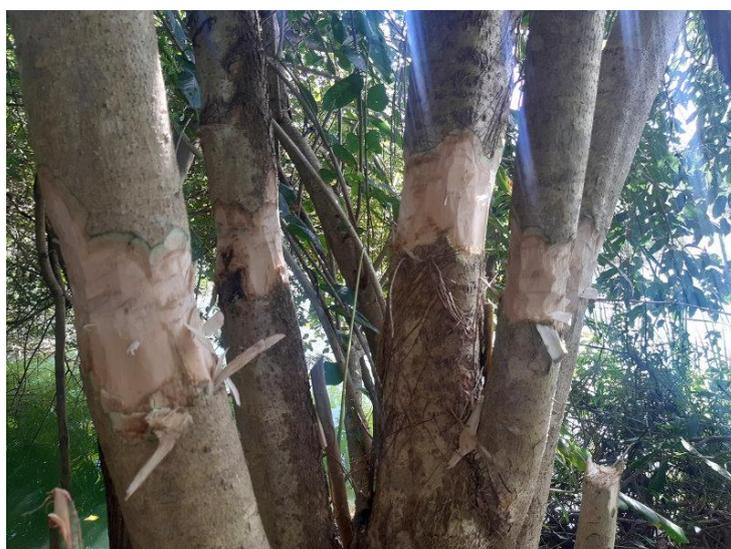
En marge des opérations prévues dans le projet Life4Best, la SEOR a pris l'initiative de lutter contre une espèce végétale envahissante particulièrement présente sur la zone nature du Colosse : l'arbre-pieuvre; ou arbre-ombrelle (*Heptapleurum actinophyllum* - anciennement *Schefflera actinophylla*).



*Arbres-pieuvre sur la zone nature du Colosse (adulte à gauche, plantules à droite)*

Cette espèce est très envahissante sur l'île Christmas, en Micronésie (Ile Joy), en Polynésie française, à Fidji, à Hawai'i, aux Caraïbes, en Floride et dans certaines régions d'Australie. A La Réunion, elle est envahissante dans certaines zones localisées, et présenterait une capacité à envahir des forêts naturelles non perturbées.

Ce sont en tout 444 pieds qui ont été soit arrachés, soit coupés au sabre, soit écorcés pour les plus gros spécimens.



*Bouquet d'arbres-pieuvre écorcés pour couper l'alimentation en sève des branches supérieures*

Les individus coupés ou écorcés ont la capacité de repartir sous la ligne de coupe. Des opérations régulières d'entretien s'imposeront donc pendant plusieurs années.

Cette espèce a probablement colonisé la zone nature par dissémination des graines depuis des arbres anciens, plantés dans la partie loisirs du Parc du Colosse.



*Localisation des arbres-pieuvre probablement plantés à la création du Parc du Colosse*

La SEOR a également découvert des plantules d'Arbre-pieuvre un peu partout dans le parc de loisir du Colosse. S'il apparaît qu'elles ne résistent pas à la tonte régulière des espaces engazonnés, elles sont manifestement capables de se développer au pied des Palmiers et des Vacoas, ou de tout autre arbuste où l'ombre est assurée, et où les débroussailleuses ne passent pas. Des plantules ont également été découvertes dans des massifs récemment aménagés au sein de la zone des restaurants.

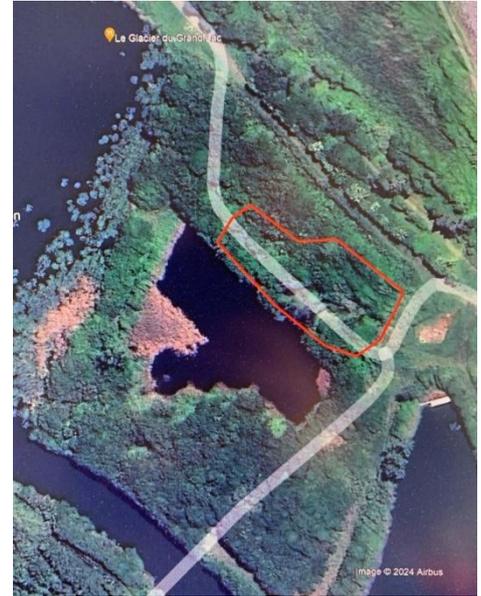
Compte-tenu du danger que représente cette plante (sur le plan écologique, mais aussi sanitaire puisque la sève est toxique et irritante), la direction du Parc du Colosse a été invitée à abattre ces arbres, ce qui a été fait en 2023.

#### 2.1.4 *Projet de replantations en espèces indigènes*

Dans le cadre du Plan 1 millions d'arbre du Conseil Départemental de la Réunion, la SEOR contribue à ce plan, à son échelle sur la zone nature du Colosse. Le Département met à disposition des plants indigènes et dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec la SEOR, il contribue également au financement des heures d'encadrement lors de chantiers bénévoles. En 2023 se sont plus de 150 plants qui ont été plantés lors d'une journée bénévole en collaboration avec le Crédit Agricole.



Plants indigènes



Lieu de plantation

## 2.2 L'aménagement du territoire

« Il contribue à définir et orienter les projets d'aménagements menés sur sa zone, dans le respect de l'environnement.

A court terme, il construira, développera et exploitera un observatoire de la biodiversité regroupant plusieurs associations et mettant en valeur le territoire de l'Est de l'île.

A long terme, il développera les infrastructures nécessaires afin de mettre en place des promenades pédagogiques destinées aux scolaires et au tourisme nature dont notamment :

- des aménagements de la colline entre les deux lacs
- une passerelle

Il est à noter que compte tenu de LA LOI MAPAM du 27 janvier 2014 modifiant les dispositions créant ainsi la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations dévolue à l'intercommunalité (CIREST), l'estacade et la gestion du petit étang naturel ne font pas partie des zones et équipements objet de ce contrat. »

### 2.2.1 Le projet de la maison de la Nature

En 2022 et 2023, le projet de la maison de la Nature est resté en suspens par manque de temps alloué et de main d'œuvre disponible et compétente dans le domaine.

## 2.3 L'accueil, l'éducation et l'information

« Il favorise le contact avec la nature, sensibilise le public, incite ses visiteurs à la découverte du territoire de l'Est à travers des activités et des équipements éducatifs, culturels et touristiques, respectueux de la nature et des paysages. »

### 2.3.1 Animation en classe sur les milieux aquatiques et les étangs

Dans le cadre du projet Life4Best, la SEOR a réalisé 4 interventions en classe afin de faire découvrir la biodiversité des milieux aquatiques et des étangs. Ces animations ont eu lieu à l'Ecole de l'Etang, à Saint-André, auprès d'élèves de CE1, CM1 et CM2.



## 2.4 L'expérimentation et la Recherche

*« Il contribue à des programmes de recherche et a pour mission d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'actions qui peuvent être reprises sur tout le territoire. »*

Dans le cadre du Life4Best, la SEOR met en œuvre un nombre conséquent de suivi afin de connaître et appréhender les tendances populationnelles des espèces patrimoniales présentes sur la concession.

Des opérations comptages concertés (plusieurs observateurs en simultané) des Hérons striés (*Butorides striatus*) et Poules d'eau (*Gallinula chloropus*) ont été réalisés en juillet 2021. Une nouvelle session a eu lieu en juillet 2022 afin d'observer l'éventuelle évolution des effectifs.



Zone	Nombre de Poules d'eau contactées	
	2021	2022
Périphérie zone nature	17,5	18
Grande mare	2,5	2,5
Petite mare	2	1,5
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>22</b>



Zone	Nombre de Hérons striés contactés	
	2021	2022
Périphérie zone nature	7	5
Grande mare	1	2
Petite mare	1,5	1
<b>TOTAL</b>	<b>9,5</b>	<b>8</b>

Malgré une légère baisse du nombre de Hérons contactés en 2022, on peut considérer que les effectifs de ces deux espèces sont globalement stables sur la Zone Nature.

## 2.5 Administratif

Sans objet à ce stade

## 2.6 Accueil et information

Le site n'étant pas ouvert au public à ce jour, nous ne proposons pas d'accueillir les visiteurs sur site.

## 2.7 Entretien et mise en valeur

Sans objet à ce jour en l'absence de bâtiment sur le site.

## 2.8 Sureté et Sécurité

Compte tenu de ces compétences et de ses prérogatives, la SEOR a passé en 2021 une prestation de service auprès de l'APPMA SA pour mettre en œuvre la surveillance contre les actes de



braconnage, le dérangement ou encore les actes d'incivilité. Cette prestation a été financée dans le cadre du programme Life4Best.

Dans un premier lieu, des pièges photographiques ont permis d'identifier une fréquentation assez élevée de pêcheurs (braconniers, de fait), au profil et techniques de pêche assez diversifiées. Ces éléments ont été transmis à l'AAPPMASA afin qu'ils puissent orienter leurs actions.





*Exemple de pêcheurs illégaux photographiés à proximité de la petite mare Sud*

Des tournées de surveillance ont été réalisées par des agents de la Fédération de pêche. Elles ont abouti à la sensibilisation de 63 personnes, dont 30 personnes en activité de pêche. 42 matériels de pêche ont été retirés ou saisis.

## 2.9 Relations avec les partenaires

Dans la continuité de 2021, la direction du Parc du Colosse a organisé un certain nombre de réunions en 2022 et 2023, la SEOR a été participée à certaines d'entre elles avec les autres intervenants du site (équipe communale, AAPPMASA, ISF, SEOR). La SEOR, qui est convaincue de l'intérêt opérationnel de ces réunions, nous continuerons à être présent de façon la plus optimale possible selon les disponibilités calendaires.

*La cartographie présentant le parcours proposé par ILOP et validée par la SEOR est joint au présent rapport (annexe 3).*

Enfin, il convient de rappeler que, depuis 2017, l'AAPPMASA et la SEOR collaborent étroitement sur le sujet de l'avifaune sur le Petit étang du Colosse, par le biais d'une prestation de service annuelle. Cela a encore été le cas en 2021, 2022 et 2023



ADRESSE : 13, ruelle des Orchidées  
Saint-André - 97440  
TÉL/ FAX : 0262 20 46 65 - 0262 98 90 48

[www.seor.fr](http://www.seor.fr)

## 3. COMPTE-RENDU FINANCIER

### 3.1 Les financements dédiés

Le Projet Life4Best bénéficie d'un budget dédié permettant de mettre en œuvre les actions prévues sur la zone nature. Le projet mobilise une enveloppe totale de 39 963,72€ sur la période de juillet 2021 à Octobre 2022. Ce budget permet d'une part de prendre en charge les actions de lutte contre les rats et les chats présents sur la zone. Par ailleurs, le projet vise à rouvrir certaines zones très envahies par la végétation exotiques afin de les rendre plus favorables aux oiseaux d'eau. Depuis la fin du Life4Best en octobre 2022, la SEOR n'a plus de financement dédié pour la gestion du site.

Le plan de replantation a mobilisé principalement du temps bénévole. Il permet de développer une base de travail qui servira d'argumentaire pour solliciter les fonds mobilisables dans le cadre du Plan 1 Million d'Arbres. Notre convention Pluriannuelle d'objectifs avec le Département a permis de couvrir le temps salarié encadrant les chantiers bénévoles.

#### Bilan financier engagé de janvier 2022 à décembre 2023

CHARGES	MONTANT EN EUROS	PRODUITS	MONTANT EN EUROS
<b>60 – Achat</b>	<b>1 056,20 €</b>	<b>70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>	
Achat d'études et de prestations de services		Prestation de services	
Achat non stockés de matières et de fournitures	1 056,20 €	Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
<b>61- Services extérieurs</b>	<b>- €</b>	<b>74 – Subvention d'exploitation</b>	<b>18 461,39 €</b>
Sous-traitance générales		Etat : (précisez le(s) ministère(s) sollicités(s))	
Locations		Fond Européen LIFE4BEST	17 783,91 €
Entretien et réparation		Région(s)	
Documentation		Mécénats	
Divers		Départements(s) :	677,48 €
<b>62 – Autres services extérieurs</b>	<b>- €</b>	<b>AUTRES COMMUNES</b>	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Communes	
Frais postaux et de télécommunications		Organismes sociaux (à détailler)	
<b>64 – Charges de personnel</b>	<b>17 405,19 €</b>	<b>FONDATIONS – ASSOCIATIONS</b>	
Rémunérations des personnels	13 388,61 €	-	
Charges sociales,	4 016,58 €	<b>75- Autres produits de gestion courante</b>	
Autres charges de personnel		Don cotisations	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>18 461,39 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>18 461,39 €</b>

## 3.2 Valorisation des partenariats engagés sur la zone du Colosse

Dans le cadre de la concession et de par ses compétences, la SEOR a développé des relations de travail avec plusieurs acteurs intervenant sur le site du Colosse.

- Depuis 2017, l'AAPPMA-SA et la SEOR collaborent étroitement sur le suivi de l'avifaune sur le Petit étang du Colosse, par le biais d'une prestation de service annuelle. Cela a encore été le cas en 2022 et 2023.
- La collaboration ADICA / AAPPMASA / SEOR pour le projet d'observatoire commandée par l'APPMASA à ADICA a pu voir le jour avec son installation en 2022.



## 4. ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE

---

La partie de la zone nature dont l'exploitation a été confiée à la SEOR n'est pas encore aménagée ni ouverte au public.

Cette analyse de qualité de service n'est donc pas encore d'actualité.

## 5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2024

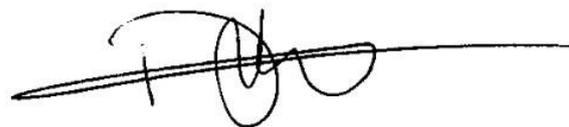
---

En 2024, la SEOR se fixe comme objectifs :

- De rechercher des financements pour la gestion du site nature concédé, notamment par le dépôt d'un projet à la fondation du Crédit Agricole. Notamment pour la mise en place de défrichage et de replantation avec un volume beaucoup plus important que les années précédentes
- Continuer les actions de replantation notamment grâce au partenariat avec le Département sur le plan 1 million d'arbres
- De poursuivre sa collaboration avec les acteurs locaux (AAPPMASA, ASDR..)
- Rencontrer les services de la mairie de Saint-André pour avoir un appui sur la mise en place du dossier de la Maison de la Nature

Fait à Saint André, le 29 octobre 2024

La Directrice de la SEOR



Bérangère DIDIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

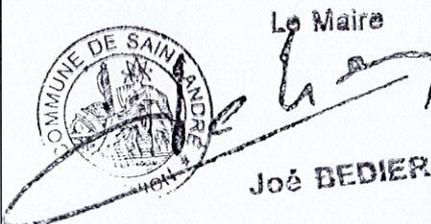


COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

DCM241218_013	<b>COMPTE RENDU D'ACTIVITE DU CONCESSIONNAIRE (CRAC) 2022-2023 DE LA SOCIETE D'ETUDES ORNITHOLOGIQUES DE LA REUNION (SEOR)</b>
---------------	--

<p>Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 19.12.2024</p> <p>Que la convocation a été faite le 12.10.2024</p> <p>Le nombre de membre en exercice étant de 45 :</p> <table border="1"><tr><td>Présents :</td><td>33</td></tr><tr><td>Représentés :</td><td>5</td></tr><tr><td>Absents :</td><td>7</td></tr><tr><td>Total des votes :</td><td>38</td></tr></table> <p> Le Maire Joé BÉDIER</p>	Présents :	33	Représentés :	5	Absents :	7	Total des votes :	38	<p>L'an deux mille vingt quatre, le dix huit décembre le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BÉDIER, Maire.</p> <p><b>ETAIENT PRESENTS :</b> Monsieur BÉDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA Laurent, Monsieur NAZE Gilles, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame SABABADY Marie Josette, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Monsieur SAÏD Moussa, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic</p> <p><b>ETAIENT REPRESENTES :</b> Madame CEVAMY Primilla, Madame PAYET Catherine Anne, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Madame PRAUD Elodie, Madame CHANE-TO Marie Lise</p> <p><b>ETAIENT ABSENTS :</b> Monsieur MAILLOT Serge René, Madame DIJOUX Sabrina, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Monsieur SINAMA Sydney</p> <p><b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b> Madame Audrey PERIANIN-CARPIN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.</p>
Présents :	33								
Représentés :	5								
Absents :	7								
Total des votes :	38								

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

## DCM241218\_013 - COMPTE RENDU D'ACTIVITE DU CONCESSIONNAIRE (CRAC) 2022-2023 DE LA SOCIETE D'ETUDES ORNITHOLOGIQUES DE LA REUNION (SEOR)

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*

### I. CONTEXTE

Pour faire suite à la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2019 (affaire n° 22), approuvant le contrat de concession, la commune de Saint-André et la Société d'Etudes Ornithologiques de la Réunion (SEOR) ont signé le 5 mars 2020 une concession de service pour l'exploitation de la « Zone nature » du Parc du Colosse, sur une durée de 30 ans.

Dans ce cadre, la SEOR, est tenue de produire un CRAC chaque année, retraçant son activité et son bilan financier.

Le CRAC 2021 qui a été présenté par la SEOR a été approuvé par délibération du conseil municipal (affaire n° 7) en date du 7 décembre 2022.

Le périmètre d'intervention est délimité comme suit :



Le bilan d'activité, couvrant l'année civile 2022-2023 est ci-annexé et peut être résumé comme suit :

### II. LE BILAN D'ACTIVITE

La SEOR a mené des actions sur :

- ☞ La gestion conservatoire de la zone nature
- ☞ Le ramassage des déchets
- ☞ La Lutte contre une espèce exotique envahissante végétale : l'arbre pieuvre
- ☞ La plantation des arbres indigènes
- ☞ L'animation en classe sur les milieux aquatiques et les étangs
- ☞ Un partenariat associatif avec les sollicitations de l'APPMASA

### III. LE BILAN FINANCIER

#### Bilan financier engagé de janvier 2022 à décembre 2023

CHARGES	MONTANT EN EUROS	PRODUITS	MONTANT EN EUROS
<b>60 – Achat</b>	<b>1 056,20 €</b>	<b>70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>	
Achat d'études et de prestations de services		Prestation de services	
Achat non stockés de matières et de fournitures	1 056,20 €	Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
<b>61- Services extérieurs</b>	<b>- €</b>	<b>74 – Subvention d'exploitation</b>	<b>18 461,39 €</b>
Sous-traitance générales		Etat : (précisez le(s) ministère(s) sollicités(s))	
Locations		Fond Européen LIFE4BEST	17 783,91 €
Entretien et réparation		Région(s)	
Documentation		Mécénats	
Divers		Départements(s) :	677,48 €
<b>62 – Autres services extérieurs</b>	<b>- €</b>	<b>AUTRES COMMUNES</b>	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Communes	
Frais postaux et de télécommunications		Organismes sociaux (à détailler)	
<b>64 – Charges de personnel</b>	<b>17 405,19 €</b>	<b>FONDATIONS – ASSOCIATIONS</b>	
Rémunérations des personnels	13 388,61 €	-	
Charges sociales,	4 016,58 €	<b>75- Autres produits de gestion courante</b>	
Autres charges de personnel		Don cotisations	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>18 461,39 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>18 461,39 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### Article Unique :

- De valider le CRAC 2022-2023 de la SEOR.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme 23 DEC. 2024  
 Saint-André le

Le Maire  
  
 Joé BEDIER